

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

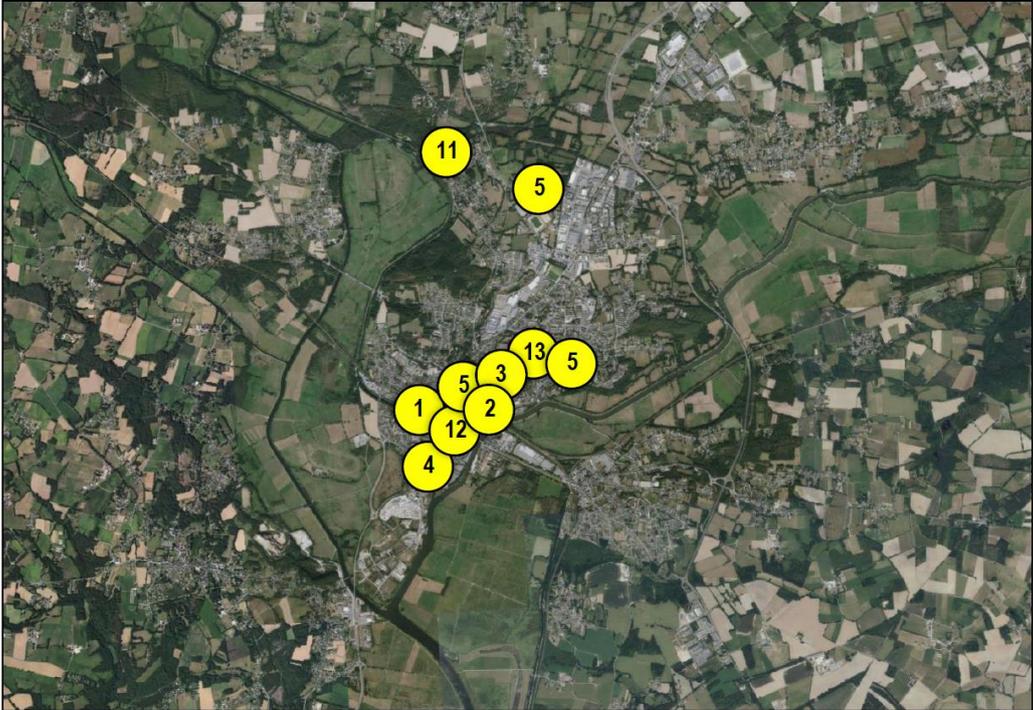
En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
COMMUNE DE REDON
SIRET/SIREN
213 502 362 00014 / 213 502 362
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
Adresse : 18 place Saint-Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex Téléphone (standard) : 02 99 71 05 27
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Monsieur DUCHÊNE Pascal - Maire de Redon
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Monsieur TRICARD Stéphane - Service Urbanisme - Commune de Redon
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Adresse : 18 place Saint-Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex Téléphone (ligne directe) : 02 99 71 50 36

Courriel : urbanisme@mairie-redon.fr
2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
2.2 Intitulé du document
PLU de la Commune de Redon
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
Elaboration approuvée le 18 avril 2013 Révision approuvée le 24 avril 2019 Aucune procédure de modification n'a été menée depuis l'approbation de la révision.
Site internet : http://www.redon.fr/redon-utile/p281-plan-local-urbanisme-consultation.html
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de Redon
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Certains objets de la modification n° 1 du PLU concernent tout ou partie du territoire communal ou n'ont pas de localisation géographique. La carte ci-dessous localise les objets de la modification portant sur un secteur spécifique de la commune :

Voir document annexe 2 pour plus de détails sur les secteurs du territoire de la Commune de Redon concernés par la procédure de modification n° 1 du PLU.

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Bretagne adopté par le Conseil Régional le 18 décembre 2020, approuvé par arrêté du Préfet de Région le 16 mars 2021.
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT du Pays de Redon - Bretagne Sud approuvé le 13 décembre 2016
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SDAGE Loire-Bretagne SAGE Vilaine PGRI Loire-Bretagne
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Information de la MRAe en date du 3 juillet 2018 (n° 2018-005944) - Voir annexe 4
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui

Non

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification de droit commun n° 1 du PLU

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

9 315 habitants (population municipale calculée par l'INSEE au 01/01/2020, en vigueur au 01/01/2023)

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	Surface officielle : 1 509 ha Surface calculée numériquement 1 523,77 ha			
	Actuellement		Après évolution	
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	664,17 ha	43,6 %	664,17 ha	43,6 %
zones 1 AU	19,42 ha	1,3 %	19,42 ha	1,3 %
zones 2 AU	4,58 ha	0,3 %	4,58 ha	0,3 %
zones A	28,04 ha	1,8 %	28,04 ha	1,8 %
zones N	807,56 ha	53 %	807,56 ha	53 %
Total	1 523,77 ha	100 %	1 523,77 ha	100 %

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

PLU sur 12 ans (2018-2030) : 21 ha pour l'habitat + 4 ha pour les équipements + 0 ha pour les activités/commerces

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Liste des objets de la modification n° 1 du PLU (page suivante) :

- Objet n°1 - Ancien site STEF : transcription du projet d'aménagement dans le PLU
- Objet n°2 - Adaptation de la programmation du logement social dans le PLU
- Objet n°3 - Rue des Chaffauds / rue Etienne Gascon : adaptation de l'emplacement réservé n°20 pour création de voirie
- Objet n°4 - Site ROMI Recyclage : changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n°35 pour création d'une aire de stationnement
- Objet n°5 - Suppression d'emplacements réservés
- Objet n°6 - Clôture : adaptation règlementaire en zone **UE** et en zone **1AUZ**
- Objet n°7 - Stationnement : adaptation règlementaire en zone **UC**
- Objet n°8 - Prise en compte des remarques du contrôle de légalité émises après l'approbation de la révision du PLU, adaptation du tableau des Servitudes d'Utilité Publique
- Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4)
- Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF
- Objet n°11 - Intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols
- Objet n°12 - Intégration du projet de PDA
- Objet n°13 - Adaptation du zonage pour permettre l'extension de l'internat du Lycée Marcel Callo situé rue Etienne Gascon
- Objet n°14 - Erreurs matérielles à corriger et précision apportée

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Ancien site industriel de l'entreprise STEF ayant une superficie de 1,7 ha (voir objet n° 1)

4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Sans objet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Sans objet
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Sans objet
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Sans objet
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Sans objet
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les effets
Sans objet

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 : ZSC "Marais de Vilaine" (arrêté ministériel du 21 octobre 2016)

Annexe II

Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) du bassin aval de la Vilaine approuvé le 03/07/2002 par arrêté inter-préfectoral.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Servitude PM2 instituée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 pour le site industriel anciennement exploité par la société CHATAL, sis 8 rue de Briangaud à Redon
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Église Saint-Sauveur et clocher isolé (classement M.H. par liste de 1862 et 1875).

			<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne Abbaye Saint-Sauveur : façades et toitures aspectées sur le cloître, galeries du cloître, 2^{ème} galerie Est, salle de l'ancienne sacristie dite chapelle des congrégations (classement M.H. par arrêté préfectoral du 09.10.1990). • Hôtel Carmoy du XVII^{ème} siècle, 6 et 8 rue du Port (inscription M.H. par arrêté préfectoral du 22.03.1930). • Hôtel de Richelieu : façades et toitures (inscription M.H. par arrêté préfectoral du 18.05.1987). • Manoir du Mail (Hôtel du Plessis) : façades et toitures (inscription M.H. par arrêté préfectoral du 10.07.1987). • Ancien couvent des Calvairiennes : bâtiment sud et porterie (inscription M.H. par arrêté du 27.06.1986) ; église et bâtiments conventuels en totalité, à l'exclusion de la partie inscrite (classement M.H. par arrêté préfectoral du 01.03.1990). • Chapelle Saint-Jean d'Epileur située sur la Commune de Sainte-Marie (classement M.H. par arrêté préfectoral du 25.01.1990).
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU révisé en 2019 a tenu compte de l'inventaire des zones humides réalisé par le Syndicat du Bassin versant de l'Oust aval (en mai 2008) et de l'inventaire complémentaire réalisé sur les zones à urbaniser (en novembre 2017).
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 107 ha d'EBC au PLU actuellement en vigueur
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètres de risques technologiques des sociétés BJ 75 et CARGILL (Porter à connaissance risques technologiques de l'Etat)

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification prend en compte un nouveau SIS (voir objet n° 11)
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs se trouvant à proximité du site Natura 2000, mais cela ne l'impacte pas : <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°2 - Adaptation de la programmation du logement social dans le PLU • Objet n°4 - Site ROMI Recyclage : changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n°35 pour création d'une aire de stationnement • Objet n°6 - Clôture : adaptation réglementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°7 - Stationnement : adaptation réglementaire en zone UC • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°12 - Intégration du projet de PDA
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs de la commune qui sont situés dans les périmètres de protection des abords des monuments historiques, en particulier l'objet 12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°2 - Adaptation de la programmation du logement social dans le PLU • Objet n°6 - Clôture : adaptation réglementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°7 - Stationnement : adaptation réglementaire en zone UC • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°12 - Intégration du projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Annexe II

<p>D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs se trouvant à proximité d'une zone humide, mais cela n'impacte pas la zone humide concernée:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°4 - Site ROMI Recyclage : changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n°35 pour création d'une aire de stationnement • Objet n°5 - Suppression d'emplacements réservés • Objet n°6 - Clôture : adaptation réglementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°7 - Stationnement : adaptation réglementaire en zone UC • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°11 - Intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols • Objet n°12 - Intégration du projet de PDA
<p>D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

<p>D'un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs se trouvant à proximité d'un espace boisé classé, mais cela n'impacte pas l'EBC concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°1 - Ancien site STEF : transcription du projet d'aménagement dans le PLU • Objet n°6 - Clôture : adaptation réglementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°11 - Intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols
<p>D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs de la commune qui se trouvent dans ou à proximité d'un secteur délimité par le PLU au titre de l'article L 151-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°1 - Ancien site STEF : transcription du projet d'aménagement dans le PLU • Objet n°2 - Adaptation de la programmation du logement social dans le PLU

		<ul style="list-style-type: none"> • Objet n°3 - Rue des Chaffauds / rue Etienne Gascon : adaptation de l'emplacement réservé n°20 pour création de voirie • Objet n°4 - Site ROMI Recyclage : changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n°35 pour création d'une aire de stationnement • Objet n°5 - Suppression d'emplacements réservés • Objet n°6 - Clôture : adaptation réglementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°7 - Stationnement : adaptation réglementaire en zone UC • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°11 - Intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols • Objet n°12 - Intégration du projet de PDA • Objet n°13 - Adaptation du zonage pour permettre l'extension de l'internat du Lycée Marcel Callo situé rue Etienne Gascon
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	☒	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <input type="checkbox"/> </div> <p>Plusieurs objets de la modification concernent des secteurs de la commune qui se trouvent à proximité d'un secteur délimité par le PLU au titre de l'article L 151-23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet n°1 - Ancien site STEF : transcription du projet d'aménagement dans le PLU

			<ul style="list-style-type: none"> • Objet n°2 - Adaptation de la programmation du logement social dans le PLU • Objet n°4 - Site ROMI Recyclage : changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n°35 pour création d'une aire de stationnement • Objet n°6 - Clôture : adaptation règlementaire en zone UE et en zone 1AUZ • Objet n°7 - Stationnement : adaptation règlementaire en zone UC • Objet n°9 - Réseaux électriques HTA de distribution et HTB de transport (servitude I4) • Objet n°10 - Prise en compte des arrêtés ministériels abrogeant les servitudes PT1 et PT2 au profit d'Orange et de TDF • Objet n°11 - Intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols • Objet n°12 - Intégration du projet de PDA
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?			
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Si oui, précisez :			

6. Auto-évaluation
L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
<i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i>

7. Autres procédures consultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées
Octobre 2023
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Procédure d'élaboration du Périmètre Délimité des Abords (PDA), qui a pour objectif d'adapter les périmètres de protection des abords des Monuments Historiques situés dans le centre-ville.
- autre, préciser les modalités

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	<input checked="" type="checkbox"/>

4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
---	---	--------------------------

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Annexe 4 : Information de la MRAe du 3 juillet 2018 (n° 2018-005944), transmise dans le cadre de la procédure de révision du PLU - Rubrique 3.2 du présent formulaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Redon	le,	28 juillet 2023
Nom	DUCHÊNE	Prénom	Pascal
Qualité	Maire		

Signature

Pascal Duchêne
Maire de Redon

